

Informations pour mise à disposition et conditions d'usage

Ce document est une fiche informative. Le document comprend des informations sur votre contrat d'emprunt d'un appareil portable.

Cette fiche d'informations **n'est** pas le contrat. Cette fiche informative n'a aucune validité juridique.

Que comprend le contrat d'emprunt / De quel appareil portable s'agit-il?

Si votre enfant fréquente un établissement scolaire à Bielefeld, la ville de Bielefeld va lui prêter un iPad de la marque Apple (avec un écran de 10,2'', connexion Wifi et disque de mémoire de 32 GB ou 64 GB). Le iPad sera prêté avec ses accessoires. Les accessoires comprennent:

- un dispositif de chargement avec câble
- une housse de protection pour le iPad
- un stylo Apple (1ère génération)
- un clavier d'ordinateur

Le iPad et les accessoires énumérés s'appellent dans le contrat «das mobile Endgerät». Se faire prêter le iPad et les accessoires est un service gratuit.

Qui a droit à un appareil portable?

Si vous signez le contrat de prêt, votre enfant pourra se faire prêter un iPad avec ses accessoires. Si vous ne signez pas le contrat de prêt, nous ne pourrions pas prêter de iPad avec ses accessoires à votre enfant. Votre enfant pourra quand-même utiliser un iPad à l'école si les enseignants lui autorisent.

Qui sont les contractants et partenaires du contrat de prêt?

Les partenaires contractuels sont l'administration de la Ville de Bielefeld et vous, en tant que tuteur légal de votre enfant. L'école dont vous dépendez représente la Ville de Bielefeld.

Qui va signer le contrat?

Vous signez le contrat de mise à disposition en tant que tuteur légal de l'enfant. Si votre enfant est majeur (18 ans ou plus), il pourra signer le contrat lui-même.

L'appareil portable sera mis combien de temps à disposition?

Le prêt commence au moment de la délivrance de l'appareil et ses accessoires à votre enfant. Le prêt expire au jour qui sera décidé par l'école (voir paragraphe 3 du contrat).

L'option alternative est que le prêt expire 5 jours avant la fin de l'année scolaire. Si votre enfant quitte l'école avant la date d'expiration du contrat, il devra rendre l'appareil et ses accessoires au dernier jour de présence directement à son établissement scolaire.

Si vous ne souhaitez plus que votre enfant utilise le iPad prêté, vous pouvez annuler le contrat. Il suffit d'écrire une lettre à l'école.

Dans quels cas l'appareil est à être utilisé?

Le iPad et ses accessoires doivent être utilisés pour votre enfant et seulement à but scolaire. Votre enfant a le droit d'utiliser le iPad et ses accessoires pendant les cours, pour les devoirs à la maison et pour des recherches.

Le iPad et ses accessoires n'ont pas le droit d'être utilisés pour raisons privées (par exemple les jeux vidéos ou regarder des films).

Vous devez veiller à ce que votre enfant n'utilise le iPad et les accessoires seulement pour raisons scolaires.

De quoi êtes-vous responsable après la conclusion du contrat?

L'appareil portable reste la propriété de la Ville de Bielefeld, même après la conclusion du contrat. Vous devenez détenteur de l'appareil et ses accessoires en tant que tuteur légal de l'enfant. Vous vous engagez à prendre soin de l'iPad et ses accessoires et vous vous assurez que votre enfant en prend soin aussi.

Si l'appareil ou les accessoires sont endommagés, vous devez le dire immédiatement directement à l'école. Cette obligation s'applique aussi même s'il ne s'agit que d'une petite rayure ou si le iPad, la housse ou le stylo ne marchent plus parfaitement.

Si vous ou votre enfant endommage le iPad ou ses accessoires intentionnellement (=volontairement) ou vous et votre enfant n'y font pas attention (=négligemment), vous aurez à payer le montant des réparations de l'iPad ou des accessoires. Si la Ville de Bielefeld décide qu'une réparation n'est pas possible ou pas rentable, vous aurez à payer le montant que coûtera le remplacement de l'iPad ou des accessoires.

Si le iPad ou les accessoires sont volés, vous aurez à aller à la police. La police écrira la déposition de plainte, que vous aurez à mener et donner à l'école en l'espace de 3 jours ouvrables.

L'école n'est pas assurée pour le iPad et les accessoires. Vous pouvez prendre vous-même une assurance qui couvre par exemple les vols ou les dommages. Vous aurez à payer vous-même les frais de cette assurance.

Quelles règles sont à suivre pendant l'utilisation de l'appareil portable?

Vous devez vous assurer que votre enfant ne viole pas la loi pendant l'utilisation de l'iPad. Surtout les conformités pour droits d'auteur, protection des mineurs et confidentialité doivent être respectées. Des règles de sécurité doivent être suivies pendant l'utilisation de l'iPad, par exemple vous avez à garder confidentiel les mots de passe pour le iPad et les applications disponibles.

À qui faire appel pour les problèmes techniques?

Pour les problèmes techniques, vous pourrez contacter l'école et par exemple son représentant responsable des médias. Afin que votre enfant puisse utiliser le iPad, vous devez autoriser que les données de votre enfant soient utilisées. Les données sur votre enfant (Prénom et nom de famille) seront utilisées pour lui créer son site d'utilisateur.

Comment rendre l'appareil portable?

Avant que votre enfant rende le iPad et les accessoires à l'école, il vous faudra sauvegarder tous vos fichiers personnels (par exemple les photos, les notices, les documents / «Backup»). Après il vous faudra effacer tous les fichiers de l'iPad.

Votre enfant doit se déconnecter de toutes les applications et désactiver le mot de passe pour le iPad.

Rechargez le iPad jusqu'à 90%.

Ensuite il vous faudra réinitialiser le iPad aux paramètres d'usine / remise à zéro. En agissant ainsi, tous les fichiers sur le iPad seront vidés et effacés.

Est-ce que des modifications dans le contrat de prêt sont possibles?

Si l'école veut faire une modification dans le contrat, alors vous recevrez le nouveau contrat de l'établissement scolaire afin que vous le signiez. Si vous ne signez pas le contrat modifié, vous aurez à rendre le iPad et les accessoires à l'école.

Qu'est-ce qui est traité dans le contrat?

§ 1: Les partenaires du contrat sont énumérés là. Il est indiqué quelle école prête le iPad. Et vos données personnelles et celles de votre enfant y sont indiquées aussi.

→ Contrôlez s'il vous plaît si vos données personnelles sont correctes.

§ 2: Là il est précisé dans une liste quel iPad et quels accessoires seront prêtés et si le iPad et les accessoires sont endommagés.

§ 3: Là il est indiqué jusqu'à quand le iPad et les accessoires seront prêtés. Il est également indiqué à qui rendre le iPad et les accessoires et aussi la date de restitution.

§ 4: Là il est indiqué pour quel usage le iPad et les accessoires ont le droit d'être utilisés. (C. Wehmeyer) 3 von 5

§ 5: Là il est indiqué ce dont vous avez à faire attention pendant l'usage de l'iPad et des accessoires. Il est indiqué aussi, qui vous avez à contacter si le iPad ou les accessoires sont endommagés. De même, il est indiqué dans quels cas vous serez tenu responsable des détériorations ainsi que la valeur de l'iPad et des accessoires.

§ 6: Là il est noté que l'école vous aidera en cas de problèmes et de questions techniques. Il est indiqué aussi quelles règles vous aurez à suivre à la remise de l'iPad et des accessoires. De même, il est indiqué quelles règles fondamentales vous et votre enfant auront à suivre. Par exemple:

- Le iPad est réglé afin qu'il puisse être utilisé en toute sécurité. Il empêche les choses interdites et les applications qui sont mauvaises pour le iPad. Ces réglages de paramètres n'ont pas le droit d'être désactivés. Afin que le iPad reste sécurisé, il doit être connecté une fois par semaine avec l'internet, même pendant les vacances.

- -Tous les fichiers que votre enfant ne veut pas perdre (par exemple documents, photos ou vidéos) doivent être sauvegardés. Demandez à l'établissement scolaire de votre enfant quelles applications devront être utilisées.
- -Si l'école ou les enseignants demandent où sont le iPad ou les accessoires, vous avez à répondre à cette question. Vous aurez aussi à montrer le iPad et ses accessoires à l'école.
- -L'école met le iPad sur une liste électronique. L'école peut voir où se trouve l'appareil par ce dispositif électronique. Cela s'appelle «système de localisation» de l'appareil.
- -Afin que le iPad ne se raie pas ou ne s'endommage pas, vous êtes tenu de laisser l'appareil dans sa housse de protection (cover).
- -Il y a des petits autocollants collés sur le iPad. Ils doivent rester dessus. Il vous est interdit de les enlever.
- -L'école vous aide pour les problèmes et répond à vos questions. Votre enfant ne peut pas installer d'applications sur le iPad. Le iPad est géré de manière centralisée. Cela veut dire que tous les programmes et les logiciels seront installés par l'école. De cette manière, l'appareil pourra être surveillé. Cela n'est seulement possible si vous autorisez que les données de votre enfant soient mémorisées et traitées.
- -Le iPad doit être rechargé régulièrement et ne doit pas être cassé.
- -Les mots de passe pour le iPad et les applications doivent être tenus secrets.

§ 7: Là il est indiqué que les modifications du contrat doivent être reconnues et acceptées par déclaration écrite par les 2 partenaires du contrat. De plus, le contrat est encore valide, même si une partie du contrat n'est plus correcte.

§ 8: Là sont indiqués les partenaires du contrat.

- ➔ Contrôlez s'il vous plaît si vos données personnelles sont correctes.
- ➔ Si votre enfant est majeur (18 ans ou plus), la signature du tuteur légal ne sera pas obligatoire. L'enfant peut signer le contrat lui-même:

Schüler/-in: Ich stimme der Leih- und Nutzungsvereinbarung zu.



[Ort, Datum] [Unterschrift des / der Schüler/in]

Élève: j'accepte les conditions de prêt et d'utilisation.

(Ville, date) (Signature de l'élève)

➔ Si votre enfant n'est pas majeur (17 ans ou moins), alors vous devez signer le contrat de prêt afin que votre enfant puisse emprunter un appareil portable:

Si vous êtes d'accord que votre enfant signe à la délivrance et à la remise de l'iPad et des accessoires, cochez cette case.

Erziehungsberechtigte der/s minderjährigen Schülerin/Schülers:

Hiermit stimme ich dieser Leih- und Nutzungsvereinbarung und allen Vereinbarungen zwischen meinem Kind und der Stadt Bielefeld zu.

Ich willige ein, dass mein Kind die Aus- und Rückgabe des mobilen Endgeräts bestätigen kann (Punkte 8 und 9).

Tuteur de l'élève mineur:

J'accepte les conditions de prêt et d'utilisation et tous les arrangements entre mon enfant et la Ville de Bielefeld.

Je suis d'accord que mon enfant confirme la délivrance et la remise de l'appareil portable (paragraphe 8 et 9).

Si vous êtes d'accord avec le contrat de prêt, signez là.

[Ort, Datum] [Unterschrift des / der Erziehungsberechtigten bei minderjährigem/r Schüler/in]

(Ville, date)

(Signature du tuteur légal)

Si votre enfant est d'accord avec le contrat de prêt et les règles d'utilisation qui y sont liées, il doit signer ici.

Schüler/-in: Ich stimme der Leih- und Nutzungsvereinbarung zu.

[Ort, Datum] [Unterschrift des / der Schüler/in]

Élève: j'accepte les conditions de prêt et d'utilisation.

(Ville, date)

(Signature de l'élève)

➔ Votre enfant ne pourra se faire prêter un appareil portable seulement si toutes les signatures nécessaires requises sont effectuées.

§ 9: Là il est indiqué quel iPad et quels accessoires seront prêtés. Si le iPad ou les accessoires sont déjà endommagés, ce sera noté là.

§ 10: Là, l'école écrit si le iPad ou les accessoires sont endommagés à la restitution finale.

II. Là, d'autres règles sont indiquées et elles doivent être suivies afin que votre enfant ait le droit d'utiliser le iPad.

